
Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023  
DELIBERATION n°2023\_10\_22

## MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE SPORT

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	40	44	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ ( a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS - Joël LALOYEAUX – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY – Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Steve GABET, David CHAMARD, Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Yannick BODAN
<b>Convocation envoyée le :</b> 11 octobre 2023
<b>Affichage de la convocation le :</b> 11 octobre 2023

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 12 5 OCT. 2023 n°: 017-200041614-20231017-2023_10_22-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> - 2 NOV. 2023

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE SPORT

Suite à la démission de Monsieur Mathieu LEMOUEL élu municipal de la Commune de Virson, il y a lieu de désigner un(e) nouveau(nouvelle) représentant(e) de cette commune au sein de la commission extracommunautaire « sport » puisque sa composition prévoit un élu minimum pour chacune des communes membres de la Cdc.

**Monsieur Thierry PILLAUD a fait acte de candidature.**

Par ailleurs, **Monsieur Kévin BAYNAUD** a manifesté le souhait de pouvoir intégrer cette commission.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'élargir cette commission à 26 membres,
- De désigner **Monsieur Thierry PILLAUD** de la commune de Virson et **Monsieur Kévin BAYNAUD** de Surgères et d'acter la nouvelle composition de cette commission.

**Considérant** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### **A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de porter le nombre de membres de la commission à 26,
- Elit **Messieurs Thierry PILLAUD et Kévin BAYNAUD**, membres de la Commission Extracommunautaire « Sport »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « Sport » comme suit :

#### Elus communautaires

Monsieur Gilles <b>GAY</b>	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Joël <b>LALOYAUX</b>	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Emmanuel <b>JOBIN</b>	(Ballon)
Monsieur Eric <b>BERNARDIN</b>	(Breuil la Réorte)
Madame Nadia <b>AUDEBERT</b>	(Chambon)
Madame Alisson <b>CURTY</b>	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Jean-Michel <b>SOUSSIN</b>	(Genouillé)
Monsieur Cédric <b>GABET</b>	(Landrais)
Monsieur Steve <b>GABET</b>	(Marsais)
Monsieur Gérard <b>ALAIRE</b>	(Puyravault)
Madame Sylvie <b>PLAIRE</b>	(Surgères)
Monsieur Thierry <b>BLASZEZYK</b>	(Vouhé)
<b>Monsieur Thierry PILLAUD</b>	(Virson)
<b>Monsieur Kévin BAYNAUD</b>	(Surgères)

Elus municipaux

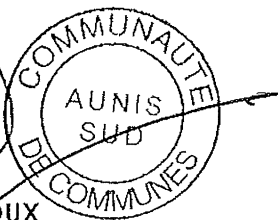
Madame Laëtitia <b>REMETTER</b>	(Anais)
Monsieur Freddy <b>LUMINEAU</b>	(Ardillières)
Monsieur Jean-Daniel <b>RODRIGUEZ</b>	(Bouhet)
Monsieur Samuel <b>MADEUX</b>	(La Devise)
Monsieur Cédric <b>LUCAS</b>	(Forges)
Monsieur Denis <b>GORRON</b>	(Saint Crépin)
Monsieur David <b>PACAUD</b>	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Pascal <b>APIOU-GOUSSAÛ</b>	(Saint Mard)
Monsieur Bastien <b>MANSENCAL</b>	(Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Sébastien <b>SANTOLINI</b>	(Saint Pierre la Noue)
Monsieur Olivier <b>JOUANNEAU</b>	(Saint Saturnin du Bois)
Monsieur Benoît <b>ROBLIN</b>	(Le Thou)

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :  
Les Signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 19 octobre 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.